

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 2

L'an **deux mil vingt quatre, le onze mars, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : **05/03/2024**

Date d'affichage : **12/03/2024**

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET.

Étaient absents non excusés : M. Marcel ALBUCHER.

Procurations : M. Thierry SAULIERE en faveur de M. Jean-François AUTEFORT, M. Pierre GALLET en faveur de Mme Anne-Marie CARDON.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 8

Secrétaire : M. Régis ROBERT.

MA-DEL-2024-010 OBJET : VALIDATION COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2023-BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Robert Régis, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Jean-François AUTEFORT, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (en Euros)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)	Dépenses ou déficit (4)	Recettes ou excédents (4)
Résultats reportés	0	105 377,39	94 954,44	0	94 954,44	105 377,39
Opérations de l'exercice	139 825,51	240 608,51	213 966,36	452 584,09	353 791,87	693 192,60
TOTAUX	139 825,51	345 985,90	308 920,80	452 584,09	448 746,31	798 569,99
Résultats de clôture	0	206 160,39	0	143 663,29	0	349 823,68

Reste à réaliser		108 000	5 054	108 000	5 054,00
Totaux Cumulés	139 825,51	345 985,90	516 920,80	457 638,09	556 746,31
Résultats définitifs	0	206 160,39	0	40 717,29	0
					246 877,68

et après avoir reconnu la sincérité des restes à réaliser, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion dressé par le Comptable du SGC de Sarlat, sans observation ni réserve.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de SARLAT et publication par voie d'affichage le 12/03/2024

Pour extrait certifié conforme Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

